



LES MOLIERES

# 1<sup>er</sup> Mai 2013

commission animation

## FOIRE A LA BROCANTE

HABITANTS des communes des Molières et de  
Boullay les Trous

### CHANGEMENT D'IMPLANTATION DE LA BROCANTE

**Nouveau :** vous pouvez cette année réserver un  
emplacement :

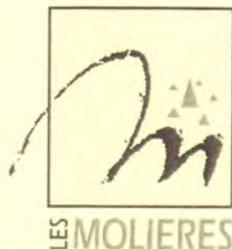
- soit de **8m<sup>2</sup>** sans véhicule
- soit de **8m<sup>2</sup> avec véhicule**

(Conditions au verso)

INSCRIVEZ VOUS ...

**samedi 23 mars et 13 avril de 9h00 à 12h00,  
mercredi 27 mars et 10 avril de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00.**

Mairie : tel 01 60 12 07 99



# FOIRE A LA BROCANTE

## 1<sup>er</sup> MAI 2013

La foire à la brocante du 1<sup>er</sup> Mai accueille les commerçants professionnels, ainsi que les habitants des Molières et de Boullay les Trous qui pourront à nouveau profiter de l'occasion pour vider leur cave et leur grenier (uniquement des affaires usagées - pas de neuf, ni d'artisanat).

**Droit de place ; 6 € l'emplacement**  
**ou 15,00 € avec véhicule : nombre d'emplacements limité - voir conditions (1)**

Dans les deux cas, la surface d'exposition est limitée à 8m<sup>2</sup>

**ATTENTION changement d'implantation, la brocante n'aura pas lieu dans la Grande rue :**

- début rue de Gometz jusqu'à l'intersection de la rue de Roussigny : emplacements avec véhicule
- rue de Roussigny jusque dans le virage menant au groupe scolaire Anne Frank : emplacements sans véhicule
- plateau d'évolution du groupe scolaire Anne Frank réservé aux particuliers avec véhicule (l'accès se fera par le parc du Paradou, entrée rue de Gometz)
- Le parking du groupe Scolaire Anne Frank est réservé aux professionnels
- La rue devant le groupe scolaire : emplacements particuliers sans véhicule

La circulation rue de Gometz sera autorisée dans les deux sens jusqu'à la hauteur de la salle polyvalente **exclusivement réservée aux riverains et visiteurs** (un carrefour sera aménagé entre l'entrée de la grande Ferme et le parking de la salle polyvalente pour permettre aux véhicules de faire demi-tour. Le stationnement sera autorisé que d'un côté de la rue. A partir de la D 988 (Gometz la Ville – Limours), un sens unique sera mis en place **chemin vicinal n°1**, dit route de Quincampoix et **rue de l'Etang**. Le stationnement sera autorisé que d'un côté sur ces deux voies et interdit rues de Limours et Grande Rue, de l'Eglise au Lavoir.

Nous rappelons toutefois que tous les objets non vendus devront obligatoirement être retirés de l'emplacement réservé par vos soins **dès 18 heures \***

Compte tenu des réglementations en vigueur, **il vous sera remis le jour de votre inscription une attestation sur l'honneur à compléter par vos soins et à signer justifiant que vous ne faites pas plus de deux brocantes par année.**

**Inscriptions UNIQUEMENT les :**

- mercredi 27 mars & 10 avril de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
 - samedi 23 mars & 13 avril de 9h00 à 12h00

*Nous vous demandons de bien vouloir vous présenter en mairie, muni des originaux de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (nous vous conseillons de faire les photocopies pour gain de temps) ainsi que les noms, prénoms et pièces d'identité des personnes présentes sur le stand le jour du 1er mai.*

**\*(1) conditions particulières pour emplacement véhicule.**

**Pour l'inscription avec véhicule vous devrez apporter impérativement :**

**Carte grise – attestation d'assurance**

**Attention l'installation devra se faire le matin entre 7 et 8 h**

**\*et la sortie sera autorisée qu'à partir de 19h00 le soir**

Il vous sera remis un bulletin d'inscription & un ticket Pass justifiant votre paiement qui vous permettra l'accès à votre emplacement.

La restauration et la buvette seront assurées sur place par le comité d'organisation de la Commune et la Caisse des Ecoles, installées près du restaurant scolaire.

Pour la brasserie Le Molière et le restaurant le Chat Botté des terrasses seront aménagées au début de la rue de Gometz place de la Mairie.